

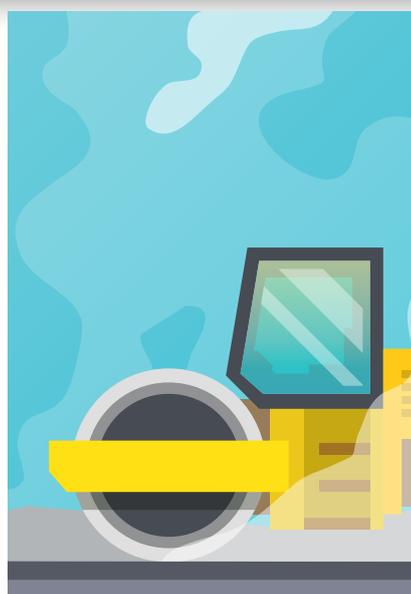
Com Com : point sur les compétences

DOSSIER | p8-10



CCRY Infos

Le magazine de la Communauté de Communes de la Région d'Yvetot



Travaux de la
Médiathèque
p.4



AVEC VOTRE COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DE LA RÉGION D'YVETOT
ET LE PACTE ENERGIE SOLIDARITÉ

Isolez vos combles perdus
à partir de 1 €

L'aide à
la rénovation
énergétique
p.7



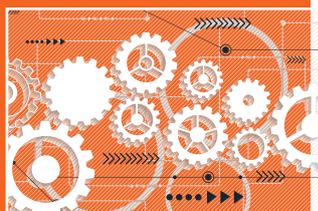
Actualités
déchets ménagers
p.11

Économie
p.3

Culture
p.4-5-6

Environnement
p.7

Dossier
LES COMPÉTENCES
DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
p.8-9-10



Gestion des ordures ménagères
p.11-12-13

Agenda des communes
p.14-15

En images ...
p.16



En ce début d'année 2018, nous continuons opérer et à exploiter toutes les dispositions de la loi NOTRe qui se caractérisent principalement pour notre intercommunalité par l'adhésion de 6 communes et par l'arrivée de nouvelles compétences.

Pour vous permettre de vous y retrouver dans ce grand « chambardement » institutionnel, nous vous présentons dans ce numéro un dossier dédié aux compétences de la CCRY. Je suis persuadé qu'il vous permettra de mieux cerner les missions qui sont les nôtres et les orientations données aux projets en cours sur notre territoire.

Tête de file de ces projets 2018, la compétence "développement économique" se traduit cette année par des investissements conséquents sur les zones d'activités de Croix-Mare et d'Écretteville-les-Baons. L'objectif demeure l'attractivité du territoire, pour proposer aux entreprises et aux porteurs de projet des équipements répondant à leurs besoins.

Depuis 2013, la CCRY a souhaité s'engager dans la compétence "établissement d'infrastructures de communications électroniques (...)" afin d'améliorer le débit internet de sa population. Dès 2017, j'ai proposé au Conseil Communautaire d'adhérer au Syndicat Seine Maritime Numérique 76, afin de faire bénéficier tous les habitants du territoire de la fibre optique. Ce déploiement est aujourd'hui initié, puisque les travaux ont commencé sur les ex-communes de la Communauté de Communes du Plateau Vert. Leurs habitants devraient pouvoir disposer d'offres des opérateurs fin 2019. Pour les autres communes, le déploiement devrait se faire au fur et à mesure, et nous oeuvrons à ce que ces travaux d'envergure soient terminés d'ici 2023 au plus tard.

J'ai également le plaisir de vous annoncer que la CCRY pourra, cette année durant, vous faire bénéficier d'une aide à la rénovation énergétique. La CCRY avait contractualisé avec le groupe CertiNergy (société spécialisée dans l'efficacité énergétique) pour la mise en place du Programme de Certificats d'Économie d'Énergie. La totalité des CEE attribués aux collectivités pour des travaux sur les bâtiments publics n'ayant pas été consommés, le Conseil Communautaire a ainsi décidé d'en faire profiter les habitants de son territoire en demandant au groupe CertiNergy de présenter une offre adaptée aux particuliers, dont vous pourrez retrouver les détails en page 6 de ce magazine.

2018 sera également l'année du 40^{ème} anniversaire de la Médiathèque Guy de Maupassant. A cette occasion, l'équipement intercommunal fait peau neuve et profite de ces travaux de façade pour se mettre aux normes d'accessibilité, avec la création d'un ascenseur adapté aux personnes à mobilité réduite. C'est également l'occasion de répondre aux objectifs de la Communauté de Communes de la Région d'Yvetot en matière d'écologie en diminuant l'impact environnemental des futurs locaux.

Pour faire face aux enjeux majeurs qu'elle rencontre, la CCRY continue de travailler et multiplie les projets sur son territoire, avec le souci permanent d'aider les communes dans leurs démarches d'urbanisme, d'équipement, de développement durable, et le devoir d'apporter le meilleur service possible à ses habitants, que ce soit en matière d'écologie, d'économie, de tourisme ou de culture.

Merci et bonne lecture.

Gérard CHARASSIER

Président de la CCRY

Communauté de Communes de la Région d'Yvetot - 4 rue de la Brême - 76190 Yvetot

Email : accueil@ccry.fr | Tél. 02 35 56 14 14 | Site : www.ccry.fr

Le "CCRY Infos" est imprimé sur du papier recyclé 100% recyclable.



Directeur de publication : Gérard CHARASSIER (Président) | Rédacteur en chef : Joël LEFEBVRE | Conception rédaction : Gabriel DEVAUX | Crédits photos : service communication CCRY, communes de la CCRY | Impression : Groupe Corlet Roto | Dépôt légal à la parution | N°ISSN 1761-9742 | Tirage : 13 800 exemplaires | Distribué par ISA (Inter Service Association) 19b rue des Chouquettes 76190 Yvetot

≡ Dispositif d'aide à l'immobilier.

L'engagement du Conseil Communautaire dans le développement économique est réel et fait de ce domaine la priorité de la Communauté de Communes de la Région d'Yvetot. Aujourd'hui, une nouvelle traduction de cet engagement apparaît sous la forme d'une aide à l'immobilier d'entreprise. L'objectif de ce dispositif est de favoriser la création, le développement d'entreprises et d'emplois sur le territoire de la Région d'Yvetot, à travers le soutien aux investissements immobiliers.

" L'engagement (...) dans le développement économique (...) fait de ce domaine la priorité de la CCRY. "

En application de la loi NOTRe, et afin d'augmenter l'effet levier, la CCRY a signé une convention avec le Département, à qui nous avons délégué l'octroi de ces aides et qui abonde également ce dispositif. Les aides accordées par la Région (pour les projets immobiliers supérieurs à 600 000 €) peuvent se cumuler avec les aides du Département et de la CCRY.

TÉMOIGNAGE

Entreprise AGYLIN

> **Pouvez-vous nous présenter votre activité ?**

> Agylin est la 2ème plus grosse coopérative de teillage de lin française, née en 2006 de la fusion de 2 coopératives. Nous conseillons nos 360 adhérents pour la culture de 6300 hectares de lin, puis extrayons et commercialisons la fibre et les autres produits issus de leurs récoltes.

> **Pour quel investissement avez-vous bénéficié d'une aide à l'immobilier ?**

> Nous avons perçu une subvention pour la construction d'un bâtiment de 4000 m² dédié à l'implantation de 3 nouvelles lignes de teillage.

> **Quels étaient les objectifs de cet investissement ?**

> Cet investissement a permis d'augmenter la capacité de production, maintenir la compétitivité, maintenir et créer des emplois (8), et améliorer très sensiblement les conditions de travail.

> **Qu'est-ce que vous a apporté cette subvention ?**

> Elle nous a permis de renforcer l'isolation du bâtiment aussi bien d'un point de vue phonique que thermique.



SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CCI

Cette signature officielle du 12 octobre dernier, entre la CCRY et la CCI de Rouen Métropole, fut l'occasion de formaliser le développement d'une collaboration visant à aider les porteurs de projets, chefs d'entreprises et tous les acteurs économiques du bassin de vie de la région d'Yvetot. Cette convention porte notamment sur la mise en place de deux dispositifs concrets :

- la création d'un guichet unique d'information ;
- l'organisation de rencontres inter entreprises afin de créer un réseau.

Ces dispositifs seront suivis par d'autres actions de partenariat.



La Médiathèque Guy de Maupassant ...

... fait peau neuve et fermera exceptionnellement à partir du 15 février pendant les travaux de réhabilitation de l'ensemble de la façade.

QUAND ?

➡ À partir du 15 février

La Médiathèque se met aux normes d'accessibilité pour toutes et tous avec la création d'un ascenseur adapté aux personnes à mobilité réduite. C'est également l'occasion de répondre aux objectifs de la Communauté de Communes de la Région d'Yvetot en matière d'écologie en diminuant l'impact environnemental des futurs locaux.

COMMENT ?

Les travaux se dérouleront en 4 phases, et certaines dates peuvent être susceptibles d'évoluer en fonction de l'avancée des travaux.

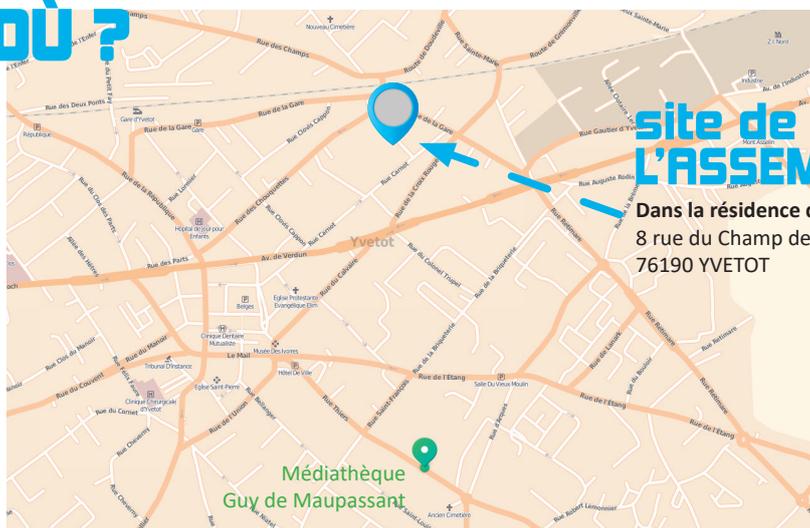
4 PHASES :

1. 15, 16 ET 17 FÉVRIER = Fermeture au public de la Médiathèque Guy de Maupassant et du site de l'Assembley pour raison de transfert des collections.
2. 19 FÉVRIER AU 31 MARS* = Accueil des publics uniquement sur le site de l'Assembley avec réservation de documents limitée.
3. AVRIL À MAI 2018* = Accueil des publics uniquement sur le site de l'Assembley avec rétablissement des réservations habituelles.
4. JUIN 2018* = Réouverture des espaces Musique & cinéma et Adulte de la Médiathèque Guy de Maupassant + maintien de l'espace jeunesse à l'Assembley.

* Certaines dates peuvent être susceptibles d'évoluer en fonction de l'avancée des travaux.

Pour assurer la continuité du service, l'ensemble des bibliothécaires de votre Médiathèque continuera à vous accueillir sur le site de l'Assembley et à vous proposer des animations.

OÙ ?



site de L'ASSEMBLAYE

Dans la résidence des Dames Blanches
8 rue du Champ de Mars
76190 YVETOT

**L'ASSEMBLAYE:
ouverte
À QUELLE
HEURE ?**

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
16h - 18h	16h - 19h	10h - 18h**	16h - 18h	16h - 19h	10h - 18h

** sauf fermeture les 28/02, 28/03, 25/04, 30/05 et 27/06

Compte tenu des désagréments subis par ces travaux, et considérant leur impact sur les services habituellement proposés par la Médiathèque, le Conseil communautaire a voté à l'unanimité, lors du dernier conseil communautaire, de prolonger l'abonnement pour 3 mois de toute personne étant déjà inscrite au 15 février 2018 ou s'inscrivant pendant la période s'étalant du 15 février à la fin des travaux, normalement prévue pour le 15 juillet 2018.

AU PROGRAMME :

≡ EN MARS

Samedi 17 mars : **Quoi de neuf ?**

6 nouveautés à découvrir en 30 minutes (cf plus bas)
11H-11H30

Mercredi 21 mars : **Ronde des histoires** 15h00-16h00
(à partir de 4 ans)

Mardi 27 mars : **Afterschool** 17h00-18h00 (11-15 ans)

Vendredi 30 mars : **Découvertes jeunesse** 18h00-19h00 (public familial)

≡ NOUVEAU RDV MENSUEL :

"Quoi de neuf ?" 6 nouveautés à découvrir en 30 minutes

Ce rendez-vous aura pour but de mettre en avant une sélection de six propositions qui auront retenu l'attention des bibliothécaires parmi les sorties du moment (roman, documentaire, beau livre, film, cd, bd, revue, ressource numérique...).

Durée : chaque document sera présenté en **5 minutes**.

Public : À partir de **14 ans**.

À découvrir les samedis **17 mars et 21 avril**, de 11h00 à 11h30.

≡ LES ATELIERS NUMÉRIQUES INDIVIDUALISÉS À LA DEMANDE :

Votre médiathèque propose une **offre numérique élargie** : films, presse, livres, musique, formation.

Venez découvrir ces nouveaux services aux horaires d'ouverture de L'Assembley, sur simple demande auprès des bibliothécaires.

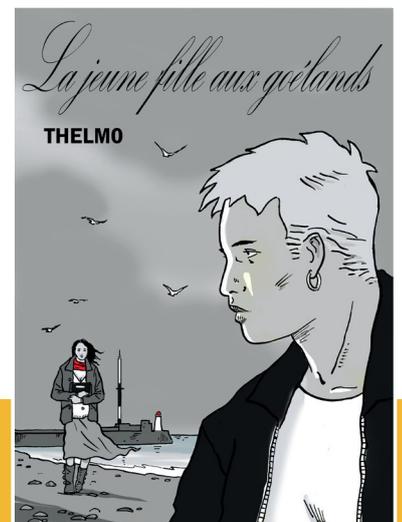
Public adhérent à partir de 14 ans.

FOCUS SUR :

En avril, la médiathèque participera aux **"48h BD"**, manifestation nationale, en proposant un **atelier Encrage, animé par Thelmo**, auteur BD de la région. En partenariat avec *Animation Lecture Plaisir*.

Samedi 7 avril, de 14h à 16 h. Pour 6 personnes, réservé aux + de 12 ans, adhérents de la médiathèque et non initiés.

A la suite de cet atelier, Thelmo dédicacera son album *La jeune fille aux goélands*, qui a pour cadre la ville du Havre.



Les rendez-vous habituels de la Médiathèque.

Pour les plus jeunes : La Ronde des histoires, Les P'tits pyjamas, Ouvrez vos oreilles, Découvertes jeunesse.

Pour les 11 - 15 ans : Afterschool

Pour les adultes : Le Club lecture

Retrouvez l'intégralité de ces animations à l'Assembley. Agenda et informations complémentaires sur :

- www.mediatheque-ccry.fr
- www.facebook.com/MediaYvetot

≡ Le Conservatoire Fernand Boitard

AU PROGRAMME :

≡ EN AVRIL

Concert de la Saison musicale

samedi 7 avril, 20h30, salle Les Vikings

(ouverture des portes à 20h00)

Avec l'orchestre du Grand Turc

Prix des billets : Tarif plein : 6,00 € / Tarif étudiant, moins de 18 ans... : 3,50 € / Tarif élèves : 3,00 €

Surprise - partie ZAZOUE chez Boris

Un orchestre déchaîné, des Zazous anti-conformistes dans tous les coins, pantalons et vestes mal assortis, cravates bariolées, cheveux gominés, bretelles vertes ou fesses à l'air. En une vingtaine de chansons et textes historiques, revivez avec bonne humeur, humour swing et poésie, parfois corrosive, les immortels refrains de Loulou Gasté, Francis Blanche, Henri Salvador, Alain Goraguer, Michel Legrand et Boris Vian. On parlera d'amours étranges, d'actualités cinématographiques, quand Betty fait boop, de militaires qui défilent, d'existentialisme, et de la statue de "Jean Sol Partre".



Distribution des billets à partir du lundi 12 mars (aux heures d'ouverture du secrétariat au public).

≡ EN MAI

Concerts de fin d'année

Samedi 26 mai, 18h30, Les Vikings

Dimanche 27 mai, 16h00, Les Vikings

Ces 2 CONCERTS sont GRATUITS mais sur RESERVATION : distribution des billets à partir du lundi 14 mai 2018 (aux heures d'ouverture du secrétariat au public).

La CCRY vous aide à isoler vos combles.

Votre Communauté de Communes vous aide dans vos travaux de rénovation énergétique et vous propose un soutien à l'isolation de vos combles à hauteur de :

80 % du prix du m²

subvention de la CCRY
plafonnée à 16 € / m²

ou

1 € *

* dispositif national, sous conditions d'éligibilité et sans avance de frais

Grâce au programme « Economies d'Énergies dans les TEPCV » mis en place en mars 2017, les collectivités peuvent bénéficier de Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) pour financer les travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics. La CCRY, labellisée Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), a décidé d'allouer une partie de ses financements aux particuliers pour l'isolation de leurs combles.

LA CCRY, AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.

La Communauté de Communes de la Région d'Yvetot fait du développement durable l'une de ses priorités et avait contractualisé avec le groupe CertiNergy (société spécialisée dans l'efficacité énergétique) pour la mise en place du Programme CEE. La totalité des CEE attribués aux collectivités pour des travaux sur les bâtiments publics n'ayant pas été consommée, la CCRY a décidé d'en faire profiter les habitants de son territoire en demandant au groupe CertiNergy de présenter une offre adaptée aux particuliers.

Cette action est facilement réalisable et adaptée au territoire, dans l'objectif d'éviter de gaspiller l'énergie. En effet, 30% de la chaleur peut être perdue par le toit. Avoir un logement performant permet donc de réduire la consommation d'énergie et la facture des ménages.

" ... La CCRY a décidé d'en faire profiter les habitants de son territoire. "

VÉRIFIEZ VOTRE ÉLIGIBILITÉ

Pour bénéficier de nos offres, inscrivez-vous sur
www.pacte-energie-solidarite.fr/ccry

ou contactez-nous au

0 800 000 838

Service & appel
gratuits

L'ISOLATION À PRIX RÉDUIT.

La CCRY encourage donc les administrés à utiliser ce dispositif pour réaliser l'isolation de leurs combles. Pour les revenus les plus faibles, le dispositif national à 1 € demeure possible, pour rendre leur logement performant. Pour tous les autres administrés éligibles, la CCRY leur versera une subvention à hauteur de 80% du prix du m², une fois les travaux réalisés, plafonnée à 16 €/m².

EXEMPLE :

1. Si vous avez 100 m² de combles perdus
2. Vérifiez votre éligibilité sur le site www.pacte-energie-solidarite.fr/ccry
3. Dans cet exemple, le montant des travaux s'élève à 2000 € TTC, somme que vous avancez.
4. La subvention de la CCRY s'élève à 80 % des travaux : après acquittement de la facture avant le 1^{er} novembre 2018, la CCRY vous reverse une subvention de 1600 € (80% de 2000 €)
5. Reste à charge = 400 € pour 100 m² de combles perdus, soit 4 € / m².

ATTENTION :

- Le **montant global** de l'enveloppe de subvention octroyée à la CCRY est **limité** et ne pourra excéder 162 500 €.
- La subvention ne pourra être accordée que sur **présentation de la facture acquittée** correspondant aux travaux réalisés.
- Les dossiers complets doivent parvenir à la CCRY le **1^{er} novembre 2018 au plus tard**.

COM' COM' : POINT SUR LES COMPÉTENCES

≡ Communauté de communes et évolution des compétences : de la nécessité de s'adapter.

Les communautés de communes subissent de nombreuses mutations, au chapitre duquel l'acquisition de nouvelles compétences fait figure de proue.

DES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES EN ÉVOLUTION

La répartition des compétences entre collectivités territoriales a été profondément modifiée par la loi NOTRe. Celle-ci confie de nouvelles compétences aux régions, réaffirme le rôle du département en matière de solidarité et renforce les intercommunalités désormais organisées autour des bassins de vie.

Depuis sa création en janvier 2002, la Communauté de Communes de la Région d'Yvetot, qui regroupait alors 14 communes, n'a eu de cesse de croître. En janvier 2017, la Communauté de Communes a élargi son territoire pour passer de 16 à 20 communes, de 21 000 à presque 28 000 habitants.

Entre 2017 et 2018, la CCRY a pris de nouvelles compétences, obligatoires et liées à la loi NOTRe pour les premières, issues d'une volonté politique des élus composant le conseil communautaire pour d'autres. Des

compétences ont été exercées dès 2017, d'autres sont en cours de définition de l'intérêt communautaire.

Aujourd'hui, le périmètre d'intervention de la CCRY, les missions qu'elle exerce, vont bien au-delà de la gestion des ordures ménagères. Ces éléments de contexte, associés à la loi NOTRe, rythment le fonctionnement et les budgets de la structure intercommunale, impactent sa fiscalité, ses dotations, son organisation.

" ... Aujourd'hui, le périmètre d'intervention de la CCRY, les missions qu'elle exerce, vont bien au-delà de la gestion des ordures ménagères. "

Pour résumer, cela se traduit en 2018 pour la CCRY par l'exercice de compétences obligatoires en matière de :

- **développement économique** : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- **promotion du tourisme** ;
- **aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage**, depuis 2017 ;
- **gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations (GEMAPI)** depuis le 1^{er} janvier 2018 ;
- **urbanisme**, avec le transfert de la compétence d'élaboration des PLU (plans locaux d'urbanisme) ;
- **collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.**



DES COMPÉTENCES OPTIONNELLES ...

A ces compétences obligatoires exercées de plein droit, en lieu et place des 20 communes membres, s'ajoutent celles, optionnelles, que la collectivité peut décider d'exercer pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire. En ce qui concerne la Communauté de Communes de la Région d'Yvetot, celles-ci sont définies par :

- **la protection et la mise en valeur de l'environnement**, depuis 2017 ;
- **la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs** (la Médiathèque Guy de Maupassant, le Conservatoire Fernand Boitard, et le complexe aquatique E'Caux Bulles) ;
- **l'action sociale** d'intérêt communautaire, à définir en 2018 ;
- **la création et la gestion de maisons de services au public**, d'intérêt communautaire, à définir en 2018 ;
- **l'eau**, compétence confiée au Syndicat Caux Central

... ET DES COMPÉTENCES FACULTATIVES ...

Enfin, des compétences facultatives viennent s'ajouter à la liste et adapter la feuille de route de l'intercommunalité aux spécificités de son territoire. La CCRY a ainsi choisi de travailler sur :

- **le transport des enfants des écoles maternelles et élémentaires de la communauté de communes dans le cadre de leurs activités, vers les équipements culturels et sportifs** reconnus d'intérêt communautaire ;
- **la prise en charge financière des créneaux d'accueil des écoles maternelles et élémentaires au centre aquatique E'Caux Bulles** ;
- **la définition et mise en oeuvre de la politique culturelle et sportive des équipements** reconnus d'intérêt communautaire ;
- **la création, l'extension, et la gestion d'un chenil pour le recueil des chiens errants** sur le territoire communautaire ;
- **l'établissement d'infrastructures de communication électronique, leur exploitation**, compétence confiée au Syndicat Seine Maritime Numérique 76 ;
- **l'assainissement**, délégué au Syndicat d'eau Caux Central.

LES PROJETS À VENIR

Certaines compétences sont liées à des priorités de mandat, qui se traduiront par différents projets.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal :

Le **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)** est un outil de planification stratégique qui s'applique à tout le territoire de la C.C.R.Y. Il permet de mener une réflexion sur les enjeux du territoire à l'échelle des 20 communes. Il

s'articule autour de plusieurs thématiques : habitat, économie, environnement, transport... C'est aussi ce document qui fixe les règles d'urbanisme à respecter pour toute construction.

Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** a été débattu en conseil communautaire le 12 décembre 2017. Il présente les orientations générales du projet d'urbanisme.

Le **Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi)** est élaboré en parallèle du PLUi. Ce document a pour but de fixer les dispositions applicables aux publicités, enseignes et pré-enseignes pour protéger le cadre de vie et les paysages. Il règlemente les conditions d'implantation et le format des dispositifs mais n'intervient pas sur le contenu du message publicitaire.

A l'heure actuelle, les phases 1 (diagnostic du territoire) et 2 (PADD) sont terminées. Depuis le mois de janvier 2018, la CCRY travaille sur la phase 3 : l'élaboration du règlement et du plan de zonage, pièces maîtresses du PLUi/RLPi. Plusieurs réunions et ateliers sont prévus avec les communes pour écrire ces pièces du document d'urbanisme. L'objectif est de pouvoir arrêter le PLUi/RLPi en fin d'année 2018/début 2019 pour une approbation fin 2019/début 2020.

Les projets de développement économique :

La CCRY, qui bénéficie de nombreux atouts, de par sa situation géographique centrale et sa bonne desserte, va aménager de nouvelles zones d'activités. L'objectif est de développer l'attractivité du territoire, afin de favoriser l'installation et le développement des entreprises à l'origine de création d'emplois.

L'adhésion au Syndicat Seine Maritime Numérique 76 :

La CCRY devient en 2018 membre du Syndicat Seine Maritime Numérique 76, afin de déployer la fibre optique jusqu'à chaque habitant de son territoire. L'objectif est d'améliorer le service aux habitants, de favoriser l'accueil de nouveaux résidents et de nouvelles entreprises.

Subventions aux particuliers en rénovation énergétique :

Grâce au programme « Économies d'Énergies dans les TEPCV » (Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte), la CCRY fait bénéficier ses habitants en 2018 d'une subvention à la rénovation énergétique.

cf pages 6 et 7

LEXIQUE

- **Conseil Communautaire** : Le Conseil Communautaire prend les décisions qui engagent la communauté de communes. Il est composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes concernées. Le nombre des délégués est fonction du nombre d'habitants. Chaque délégué dispose d'une voix. Les communes désignent des délégués suppléants. Le conseil communautaire élit le Président et les Vice-présidents.
- **Intérêt communautaire** : L'intérêt communautaire renvoie à l'intérêt d'une communauté. Il définit la limite de compétences entre les communes et celles qu'elles confient à leur communautés de communes.
- **EPCI** : Les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, syndicats de communes et les syndicats mixtes sont des EPCI.
- **Loi NOTRe** : La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, également connue en tant que Loi NOTRe fait partie de l'acte III de la décentralisation mis en œuvre sous la présidence de François Hollande et vise notamment à renforcer les compétences des régions et des établissements publics de coopération intercommunale.

Les jours fériés 2018

Pour rappel, lorsqu'un jour est férié, toutes les tournées de la semaine à partir du jour férié seront collectées en J+1 et celle du samedi en J+2.

Seule la collecte du centre-ville d'Yvetot sera conservée le vendredi soir. Celle-ci ne pouvant pas être reportée le samedi pour des raisons de circulation.

jour férié	jour habituel de collecte	jour du report de collecte
lundi 2 avril	lundi 2 avril	mardi 3 avril
	mardi 3 avril	mercredi 4 avril
	mercredi 4 avril	jeudi 5 avril
	jeudi 5 avril	vendredi 6 avril
	vendredi 6 avril	samedi 7 avril
	samedi 7 avril	lundi 9 avril

la collecte du centre ville d'Yvetot du vendredi est conservée

jour férié	jour habituel de collecte	jour du report de collecte
mardi 1 ^{er} mai	mardi 1 ^{er} mai	mercredi 2 mai
	mercredi 2 mai	jeudi 3 mai
	jeudi 3 mai	vendredi 4 mai
	vendredi 4 mai	samedi 5 mai
	samedi 5 mai	la collecte d'Auzebosc est maintenue le samedi 5 mai

la collecte du centre ville d'Yvetot du vendredi est conservée

jour férié	jour habituel de collecte	jour du report de collecte
mardi 8 mai	mardi 8 mai	la collecte du mardi matin de Saint-Clair-sur-les-Monts et d'Yvetot (secteur compris entre les rues des Magasins, Couvent, Faure et Foch ainsi qu'entre les rues Mézerville, Plaine et Moutons) est avancée au lundi 7 mai
		la collecte du mardi matin de Bois-Himont, Ecretteville-lès-Baons et Hautot-Saint-Sulpice est décalée au mercredi 9 mai
		la collecte du mardi après-midi d'Yvetot (quartier du Fay et centre ville) est reportée au mercredi 9 mai
	mercredi 9 mai	la collecte du mercredi d'Yvetot (Réfigny et Clos d'Yvetot) est maintenue le mercredi 9 mai la collecte du mercredi de Valliquerville, Baons-le-Comte et la partie de Veauville-lès-Baons est maintenue le mercredi 9 mai

jour férié	jour habituel de collecte	jour du report de collecte
jeudi 10 mai	jeudi 10 mai	vendredi 11 mai
	vendredi 11 mai	samedi 12 mai
	samedi 12 mai	lundi 14 mai

la collecte du centre ville d'Yvetot du vendredi est conservée

jour férié	jour habituel de collecte	jour du report de collecte
lundi 21 mai	lundi 21 mai	mardi 22 mai
	mardi 22 mai	mercredi 23 mai
	mercredi 23 mai	jeudi 24 mai
	jeudi 24 mai	vendredi 25 mai
	vendredi 25 mai	samedi 26 mai
	samedi 26 mai	lundi 28 mai

la collecte du centre ville d'Yvetot du vendredi est conservée

jour férié	jour habituel de collecte	jour du report de collecte
samedi 14 juillet	samedi 14 juillet	lundi 16 juillet

jour férié	jour habituel de collecte	jour du report de collecte
mercredi 15 août	mercredi 15 août	jeudi 16 août
	jeudi 16 août	vendredi 17 août
	vendredi 17 août	samedi 18 août
	samedi 18 août	lundi 20 août

la collecte du centre ville d'Yvetot du vendredi est conservée

jour férié	jour habituel de collecte	jour du report de collecte
jeudi 1 ^{er} novembre	jeudi 1 ^{er} novembre	vendredi 2 novembre
	vendredi 2 novembre	samedi 3 novembre
	samedi 3 novembre	lundi 5 novembre

la collecte du centre ville d'Yvetot du vendredi est conservée

jour férié	jour habituel de collecte	jour du report de collecte
mardi 25 décembre	mardi 25 décembre	mercredi 26 décembre
	mercredi 26 décembre	jeudi 27 décembre
	jeudi 27 décembre	vendredi 28 décembre
	vendredi 28 décembre	samedi 29 décembre
	samedi 29 décembre	lundi 31 décembre

la collecte du centre ville d'Yvetot du vendredi est conservée

jour férié	jour habituel de collecte	jour du report de collecte
mardi 1 ^{er} janvier 2019	mardi 1 ^{er} janvier	mercredi 2 janvier
	mercredi 2 janvier	jeudi 3 janvier
	jeudi 3 janvier	vendredi 4 janvier
	vendredi 4 janvier	samedi 5 janvier
	samedi 5 janvier	lundi 7 janvier

la collecte du centre ville d'Yvetot du vendredi est conservée

Les tarifs de redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) 2018.

Différents tarifs de redevance sont pratiqués sur le territoire. L'objectif du Conseil Communautaire est d'harmoniser à terme tous les tarifs (à fréquence de collecte équivalente) au moyen d'un **lissage progressif, sur plusieurs années**.

Yvetot

Composition du foyer	Tarifs 2017	Tarifs 2018
1 pers.	125 €	128 €
2 pers.	140 €	143 €
3 et 4 pers.	165 €	169 €
5 pers. et +	202 €	207 €

Allouville-Bellefosse, Autretot, Auzebosc, Baons-le-Comte, Bois-Himont, Ecretteville-les-Baons, Hautot-St-Sulpice, Ste-Marie-des-Champs, Valliquerville, Veauville-les-Baons

Composition du foyer	Tarifs 2017	Tarifs 2018
1 pers.	125 €	128 €
2 pers.	140 €	143 €
3 et 4 pers.	165 €	169 €
5 pers. et +	202 €	207 €

Rocquefort

Composition du foyer	Tarifs 2017	Tarifs 2018
1 pers.	148 €	143 €
2 pers.	195 €	180 €
3 et 4 pers.	242 €	220 €
5 pers. et +	264 €	248 €

Tarifs impactés par l'intégration de la commune au sein de la CCRY.

Yvetot à deux collectes/semaine

Composition du foyer	Tarifs 2017	Tarifs 2018
1 pers.	152 €	156 €
2 pers.	174 €	178 €
3 et 4 pers.	203 €	208 €
5 pers. et +	253 €	259 €

Deux collectes pour répondre aux besoins de logements collectifs et de zones denses de centre ville.

Hautot-le-Vatois, St-Clair-sur-les-Monts, Touffreville-la-Corbeline

Composition du foyer	Tarifs 2017	Tarifs 2018
1 pers.	121 €	125 €
2 pers.	135 €	140 €
3 et 4 pers.	156 €	162 €
5 pers. et +	194 €	201 €

Tarifs impactés par le lissage de la conteneurisation initiée en 2014.

Ecalles-Alix

Composition du foyer	Tarifs 2017	Tarifs 2018
1 pers.	87 €	103 €
2 pers.	134 €	139 €
3 pers.	165 €	169 €
4 pers.	186 €	183 €
5 pers.	201 €	206 €
6 pers. et +	210 €	212 €

Tarifs impactés par l'intégration de la commune au sein de la CCRY.

Carville-la-Folletière, Croix-Mare, Mesnil-Panneville, St Martin de l'If

Quatre communes anciennement membres de la Communauté de Communes du Plateau Vert, qui intègrent la CCRY et son service de collecte.

Composition du foyer	Tarifs 2017	Tarifs 2018
1 pers.	pas de tarif	128 €
2 pers.	pas de tarif	143 €
3 et 4 pers.	pas de tarif	169 €
5 pers. et +	pas de tarif	207 €

Attention, l'adresse

de la perception a changé.

Envoyez désormais vos règlements à :

Trésorerie d'Yvetot
2 rue du Couvent
76190 YVETOT

La déchetterie de Croix-Mare

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la CCRY a repris la gestion de la déchetterie de Croix-Mare. Précédemment gérée par le SOMVAS (dissout au 31 décembre 2017), cet équipement, qui va nécessiter encore quelques travaux, vient compléter les services proposés par la CCRY.



Déchetterie de Croix-Mare

	horaires d'été (1er avril au 30 septembre)	horaires d'hiver (1er octobre au 31 mars)
lundi, mercredi, vendredi	15h - 18h	14h - 17h
samedi	09h30 - 12h 14h - 18h	10h - 12h 13h30 - 17h
<i>Fermée tous les mardi, jeudi, dimanche et jours fériés.</i>		

Route du Hameau Yvelin
76190 Croix-Mare



Collecte des recyclables : attention aux sacs jaunes trop lourds.

Merci de limiter le poids des sacs jaunes, ou de veiller à bien ventiler le contenu sur plusieurs collectes. Pour rappel, une benne d'apport volontaire est à votre disposition pour le papier dans la déchetterie de Touffreville la Corbeline. Pour limiter votre production de papier, vous pouvez vous procurer un Stop-Pub à la CCRY.

Les DASRI.

Les patients en auto-traitement ont la possibilité de se procurer en pharmacie des boîtes à aiguilles jaunes pour stocker leurs déchets d'activités de soins à risques infectieux (produits piquants, coupants et tranchants). Les boîtes à aiguilles pleines sont ensuite à rapporter en pharmacie.

ATTENTION, ne jetez pas de seringue ou autre DASRI dans les sacs jaunes ! Le contenu de votre sac est trié à la main par les agents du centre de tri, et la moindre piqûre signifie, outre la blessure, plusieurs jours de suivi médical ... et de stress !

**POUR TRIER
CE QUI PIQUE**

PATIENS EN AUTO-TRAITEMENT

**CES BOÎTES
SONT SYSTÉMATIQUES**

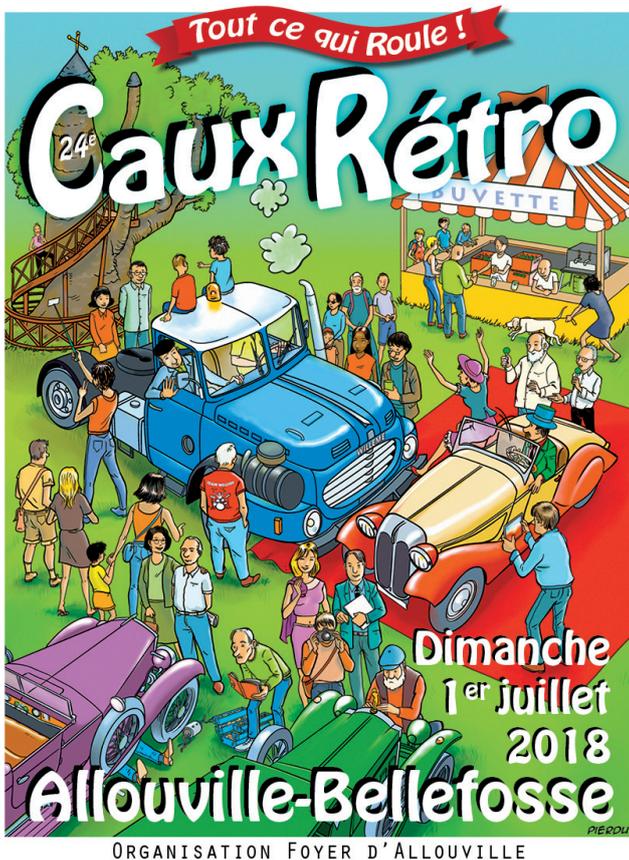
GRATUIT EN PHARMACIE

INFORMEZ-VOUS SUR WWW.DASRI.FR

VOUS TRIEZ NOUS COLLECTONS

Allouville-Bellefosse

- 9 mars : Loto foyer rural
- 30 mars au 2 avril : Expo de pâques du Foyer rural
- 28 avril au 1er mai : Fête patronale de la St Quentin
- 04 mai : Loto foyer rural
- 10 mai : Foulée cauchoise
- 18 mai : Loto ASA
- 26 mai : Théâtre par l'ATEP
- 08 juin : Duathlon intercommunal de l'école
- 30 juin et 1^{er} juillet : Caux rétro
- 20 juillet : Loto foyer rural
- 11 août : marché nocturne de l'ATEP



Autretot

- samedi 24 mars : Loto de l'école - A.P.E. - mille club
- dimanche 15 avril : Vide grenier
- vendredi 1^{er} juin : Spectacle théâtre
- vendredi 22 juin : Spectacle danse

Auzebosc

- 17 et 18 mars : Ass. Cartables et Crayons - Soirée «Printemps du Jeu»
- vendredi 23 mars : Concert de la "Maîtrise de Seine-Maritime"
- dimanche 25 mars : Comité des Fêtes - Thé dansant
- jeudi 26 avril à vendredi 4 mai : Centre de Loisirs de printemps
- Week-end du 16 et 17 juin : Fête de la Saint-Jean
- lundi 09 à vendredi 27 juillet : Centre de Loisirs d'été

Ecretteville-les-Baons

- 24 & 25 mars : Exposition de peintures
- 19 mai : Ecretteville en lumières
- 30 juin : Festival de musique
- 28 & 29 juillet : 1^{er} Festival de contes « Mots & Merveilles » au Manoir du Catel

Hautot-St-Sulpice

- samedi 3 mars : Soirée à thèmes - Comité des Fêtes
- dimanche 8 avril : Couscous - Club de l'Amitié
- samedi 5 mai et dimanche 6 mai - Fête du village
- samedi 26 mai : Cérémonie Fête des Mères
- samedi 16 juin et dimanche 17 juin : Exposition photos - Caux P'Hautot Club

Mesnil-Panneville

- 10 mars : Soirée récréative
- 24 et 25 mars : Exposition peintures
- 10 avril : Repas des Anciens
- 21 avril : Soirée Comité des Fêtes
- 02 et 03 juin : Exposition photos
- 30 juin et 1er juillet : Fête du village

Rocquefort

- 10 mars : Soirée Pyjama Karaoké organisée par le Comité des Fêtes
- 23 juin : Concours de Pétanque organisé par le Comité des Fêtes
- 24 juin : Vide-grenier et fête du village organisés par le Comité des Fêtes

Sainte-Marie-des-Champs

- 10 mars : Puces couturières et loisirs créatifs
- 11 mars : Foire à tout
- 18 mars : Thé dansant

Touffreville-la-Corbeline

- 10 et 11 mars : Bourse aux vêtements Enfants Ado Puériculture
- 15 avril : Salon du Shopping
- 26 et 27 Mai : Sainte Avoye

Valliquerville

- samedi 21 avril : Repas du Comité des Fêtes
- dimanche 6 mai : Foire à tout
- jeudi 10 mai : Anciens Combattants - Tournoi de pétanque
- samedi 19 mai : Rando Nature
- dimanche 27 mai : Route du Lin
- samedi 2 juin : Rando Nature
- samedi 23 juin : Fête de l'École

Yvetot

- 17 février au 24 mars : Expo photographe Isabelle DESCHAMPS



- samedi 10 & dimanche 11 mars : Salon Gourmand'Caux
- samedi 10 & dimanche 11 mars : Foire aux Arbres et aux Végétaux
- jeudi 22 mars : Soirée concerts et foire à tout musicale



- 28 et 29 avril : Yvetot cosgames show
- samedi 19 mai : Nuit Européenne des Musées
- 22 juin : événement autour de la Fête de la Musique
- dimanche 1er juillet : Fête du vélo
- vendredi 13 juillet : Lumières au Fay et Feu d'artifice - Manoir du fay



16/01/2018

Voeux de M. CHARASSIER, Président de la CCRV & Concert des professeurs du Conservatoire



18/01/2018

Élection d'un 7ème Vice-président lors du Conseil Communautaire : M. Éric RENÉE, Vice-président en charge de l'urbanisme et aménagement de l'espace.



En images ...



20/01/2018

Nuit de la lecture - Médiathèque



21/02/2018

Animation les "P'tites Poules" - site de l'Assemblée Équipes de la Médiathèque

